

Processus à suivre pour obtenir une licence pour jeux de bienfaisance en Ontario

Les ministères fédéraux, les organismes et les sociétés d'État doivent présenter une demande pour jeux de bienfaisance en personne par l'entremise de la CAJO. L'option de licence municipale ne s'applique pas à vous. Les demandes doivent être envoyées au moins 30 jours avant la date de début de votre événement (45 jours pour les nouvelles demandes).

1. Pour obtenir une autorisation écrite de la Ville d'Ottawa

Envoyez un courriel à **Amberine Graham**, dans lequel vous décrivez l'événement.

Amberine Graham
Adjointe aux règlements municipaux
Ville d'Ottawa
735, avenue Industrial
Ottawa (Ontario) K1G 5J7
Téléphone : 613-580-2424 poste 24767
Télec. : 613-580-2818
Adresse électronique : Amberine.Graham@ottawa.ca
www.city.ottawa.ca

Elle aura tôt fait de vous envoyer l'autorisation nécessaire, à savoir la lettre d'autorisation de la Ville d'Ottawa, et vous pourrez ensuite poursuivre vos démarches.

2. Demande de licence :

Remplissez l'application en ligne pour jeu de bienfaisance au moyen de la plateforme [iCAJO](#). Pour obtenir de l'aide afin de remplir les formulaires, veuillez communiquer avec la CAJO, au numéro de téléphone suivant : 1-800-522-2876.

Renseignements iCAJO : <https://www.agco.ca/fr/cajo-en-bref/icajo-services-en-ligne/renseignements-icajo>

REMARQUE : Vous devrez inclure dans le téléchargement de la demande la lettre d'autorisation de la Ville ainsi que la lettre d'entente de Centraide de l'Est de l'Ontario (CEO). Enregistrez votre brouillon et soumettez la demande seulement après avoir terminé l'étape 4.

3. Signataires

Deux personnes de votre organisation doivent signer la demande (Centraide de l'Est de l'Ontario — la CCMTGC ne signe pas.) Il est fortement recommandé que le trésorier de la CCMTGC de votre ministère appose sa signature pour l'une des deux signatures demandées.

4. Lettre d'entente :

Faites parvenir électroniquement les documents suivants à votre gestionnaire de portefeuille de la CCMTGC

- les renseignements contenus dans le formulaire de demande
- la lettre d'autorisation de la Ville d'Ottawa

Votre gestionnaire de portefeuille de la CCMTGC préparera une lettre d'entente. Il vous enverra la lettre en format PDF, par courriel. Une fois contresignée, faites-lui parvenir une copie électronique de la lettre.

5. Modes de paiement en ligne : Les paiements en ligne de moins de 30 000 \$ doivent être faits par Visa, Mastercard, Interac en ligne, Visa Débit ou Mastercard Débit.

Établissement de rapports de la CAJO

Un rapport doit être déposé au plus tard 30 jours après la fin de l'événement. Les rapports sont soumis au moyen de votre compte iCAJO – Autres options – Soumissions et avis réglementaires – Rapport de tombola

Si vous avez besoin d'aide pour les remplir, communiquez avec la CAJO au numéro de téléphone suivant : 1-800-522-2876.

Les membres de l'organisation ou de l'organisme qui sont les signataires de la demande doivent être les signataires de la présentation des rapports.

Veuillez envoyer électroniquement une copie du rapport à votre gestionnaire de portefeuille de la CCMTGC.